



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/42/L.40
3 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Guatemala* : projet de décision

Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme
intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les
domaines économique et social

L'Assemblée générale prie les organes intergouvernementaux dans les domaines économique et social de soumettre, s'ils ne l'ont pas encore fait, leur vues et propositions à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, conformément à la décision 1987/112 du Conseil économique et social, en date du 6 février 1987.

* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77.